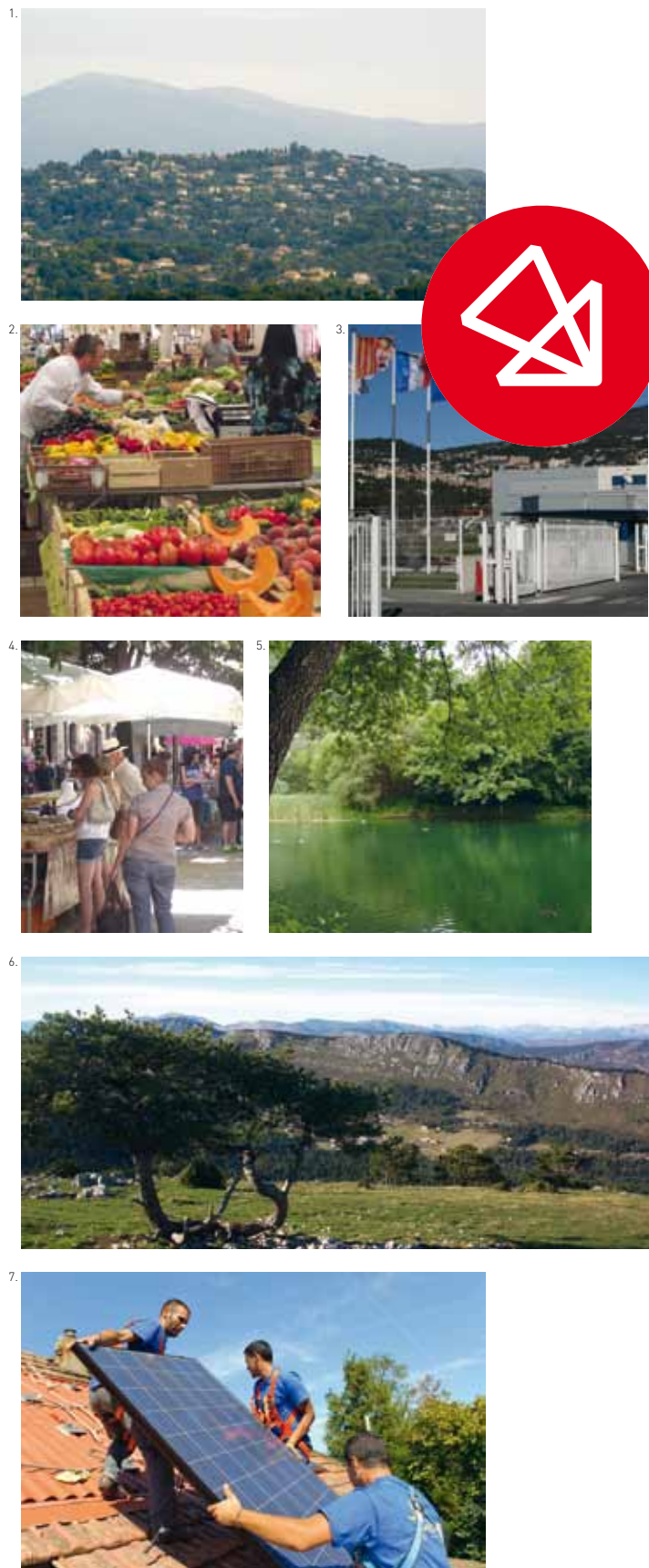


CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



QUEL AVENIR POUR L'OUEST DES ALPES- MARITIMES ?

Lancé en 2009, le schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'ouest des Alpes-Maritimes entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la formalisation d'un projet de territoire pour les vingt prochaines années.

Depuis un an, nous avons bien avancé. La validation du diagnostic stratégique de juillet 2010 a été suivie d'une première phase de concertation publique, prépondérante pour recueillir l'avis de tous. La phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a ensuite été engagée durant l'hiver. Ce PADD constitue le véritable socle politique du Scot. Il est la traduction d'une vision commune pour l'avenir du territoire et définit des choix dans de nombreux domaines tels que l'environnement, l'habitat, l'économie, la solidarité...

Après de nombreux échanges et réunions, les élus des 29 communes ont adopté en juin dernier le projet qui vous est soumis pendant cette nouvelle phase de concertation. J'ai bien sûr tenu à ce que l'ensemble des acteurs qui font notre territoire soit consulté. Ce qui se décide aujourd'hui aura des conséquences sur le quotidien de chacun d'entre nous demain. C'est pour cette raison que votre contribution est essentielle. En participant grâce aux nombreux outils qui s'offrent à vous, vous pourrez donner votre avis et ainsi aider les élus dans leur réflexion commune.

Votre mobilisation offrira à l'ensemble du territoire un avenir qui correspondra à ses attentes et qui lui permettra de continuer à grandir.

Jean-Pierre Leleux

Président du syndicat mixte chargé du Scot
Président du Pôle Azur Provence
Sénateur-maire de Grasse

LE SCOT'@UEST, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui concerne plusieurs communes. Cet outil de planification et d'aménagement du territoire leur permet de réfléchir ensemble à son évolution.

LE LABEL SCOT GRENELLE

Le Scot'Ouest a été sélectionné parmi 12 Scot expérimentaux pour la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement. Plus d'informations sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : www.developpement-durable.gouv.fr/-Demarche-SCoT-Grenelle-.html

UN TERRITOIRE AVEC TROIS CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

- **Haut-Pays** : un peu plus de 3000 habitants répartis sur 13 communes avec une faible densité (9,5 habitants au km²) et de vastes espaces naturels (77 % du territoire).
- **Moyen-Pays** : 112000 habitants et 12 communes avec une densité déjà plus élevée (516 habitants au km²).
- **Littoral** : plus de la moitié des habitants du territoire (135000 personnes) répartis sur seulement 4 communes. La densité y est forte (1950 habitants au km²), et les infrastructures majeures sont présentes.

➤ 29 COMMUNES
➤ 250 000 HABITANTS
➤ 60 000 HECTARES

- Périimètre du territoire du Scot'Ouest
- Haut-Pays
- Moyen-Pays
- Littoral
- Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur

Le territoire du Scot'Ouest du littoral cannois à la vallée de l'Estéron

Source : BD Carto © 2004 – © IGN/PFAR Crige, 2000



Quatre réunions publiques :

- 26 septembre (19 h), Grasse (espace Projets) ;
- 17 octobre (18 h), Spéracèdes (salle des fêtes) ;
- 31 octobre (18 h), Saint-Auban (salle Brandy) ;
- 18 novembre (17h30), Cannes (mairie, salle du conseil).

→ Plus d'infos sur :

WWW.SCOTOUEST.COM

DEUXIÈME PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Où et quand a lieu l'exposition du Scot'Ouest ?

La nouvelle exposition du Scot'Ouest sillonnera le territoire à partir du 26 septembre. Vous souhaitez donner votre avis ?

Pour cela, de nombreux outils sont à votre disposition : le site Internet, où un nouveau sondage vous attend, des panneaux et un registre sur les lieux de l'exposition et plusieurs réunions publiques.

LES AMBITIONS DU PADD



CONFORTER UN TERRITOIRE OUVERT SUR LE MONDE ET EN MOUVEMENT

Soutenir le dynamisme économique

○ **Consolider « l'écosystème de l'innovation » (carte 1)** autour des principaux pôles de compétence du territoire (filière du naturel dans l'industrie du parfum et des arômes, l'image et le numérique, l'aéronautique civile et le nautisme). Cet écosystème s'appuiera notamment sur la production de connaissances, la formation, la recherche, la mobilisation de financements... Il s'organisera dans le cadre d'une activation des coopérations à l'échelle azuréenne.

○ **Conforter l'enseignement supérieur et la recherche sur les thématiques locales**

○ **Adapter la politique foncière** pour l'accueil des entreprises et selon des critères communs de qualité : intégration environnementale, desserte en transport en commun, aménagement numérique...

○ **Renouveler l'attractivité touristique** en créant une véritable offre intégrée de tourisme d'affaires et en s'appuyant sur des concepts novateurs (écotourisme, tourisme culturel...).

○ **Innover dans les services et les équipements**

○ **Soutenir le développement de l'agriculture** en lien avec les grands secteurs économiques du territoire (filière des parfums, tourisme...).

Loger les nouveaux actifs, garants de l'économie de demain

○ **Anticiper l'arrivée de 50 000 habitants d'ici à 2027** pour permettre le renouvellement des générations et l'apport de compétences nouvelles adaptées aux entreprises.

○ **Prévoir la production de 35 000 résidences principales** pour répondre aux besoins en logements actuels et futurs.

○ **Ajuster les prévisions démographiques et l'offre de logements aux évolutions différenciées des territoires**

- Sur le littoral, la population sera en augmentation très faible, voire en stagnation ou en diminution.
- Le Moyen-Pays accueillera la majorité des habitants supplémentaires.
- Le Haut-Pays maintiendra une dynamique démographique modérée.

Le projet présenté aujourd'hui a fédéré les collectivités du territoire qui s'engagent autour de cinq priorités, lesquelles fondent le véritable socle du projet d'aménagement et de développement durables.



RÉÉQUILIBRER LES VALEURS D'UN ESPACE RARE ET CONTRAINT

Contenir l'urbanisation dans ses limites actuelles

○ **Freiner la « minéralisation » des terres** en orientant le développement vers les espaces vacants à l'intérieur des ensembles déjà urbanisés.

○ **Engager une évolution maîtrisée des zones d'habitat diffus** selon des critères environnementaux, d'accessibilité, de proximité des centres-villes et de niveau d'équipement.

○ **Qualifier l'urbanisation diffuse en ville-jardin**, cela repose sur un aménagement urbain de qualité qui renouvelle les formes urbaines et prône plus de logements et plus de nature, des densités modérées, des espaces verts privatifs et collectifs.

○ **Qualifier la ville dense avec des espaces de nature**, cela consiste à faire coexister une densité de bâtiments avec la préservation, la valorisation et la création d'espaces verts ordinaires pour les loisirs, l'esthétisme, l'agrément...

○ **Rééquilibrer la part des usages dans l'espace urbanisé**
La surface actuellement dédiée à la résidence (90 %) sera réduite pour permettre le développement de l'activité économique, des équipements, des services collectifs et de l'espace public.

Révéler le patrimoine paysager et naturel (carte 2)

○ **Préserver, gérer et valoriser les éléments naturels, les sites et paysages patrimoniaux**, notamment les versants boisés, la vallée et le canal de la Siagne, les restanques et la mer...

○ **Pérenniser la ressource en eau et sa qualité**

○ **Constituer la trame verte et bleue du territoire** comme un véritable réseau écologique de la montagne à la mer permettant le déplacement des espèces.

Une reconquête agricole déployée

○ **Préserver et identifier les terres agricoles sur le long terme**

○ **Faciliter l'accès au foncier agricole**

Constitution de réserves foncières, aide à la transmission des exploitations et à l'échange de parcelles.

○ **Favoriser qualité, diversité et rentabilité des activités** (agriculture biologique, agrotourisme, filière des parfums, circuits courts...).

○ **Développer la formation**



ARTICULER « VILLE DES PROXIMITÉS » ET « TERRITOIRE EN RÉSEAU »

Vers une ville des courtes distances

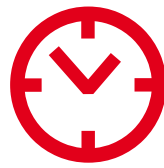
- **Consolider les centres des villes et des bourgs** par l'accueil des équipements publics et de l'offre commerciale autour d'aménagements publics de grande qualité.
- **Intensifier l'urbanisation** (carte 3) à proximité des pôles d'emplois et des pôles d'échanges de transport collectif, de manière simultanée, avec la mise en place d'un réseau de transport en commun cohérent.
- **Réinvestir la ville dense,** bien desservie par les transports collectifs, par des opérations de requalification, de réhabilitation et d'insertion de programmes neufs.
- **Aménager une « ville passante »** en requalifiant les anciennes routes de transit en rue ou avenue et en organisant la cohabitation des différents modes de déplacement (transport en commun, modes doux...).

Hiérarchiser un réseau de transports collectifs (carte 4)

- **Structurer des axes forts de transports collectifs** pour garantir des liaisons efficaces entre les principaux centres urbains du territoire.
 - **Organiser des pôles d'échanges comme pivots des déplacements** accessibles et proposant différents niveaux de service pour la qualité des échanges intermodaux (parc relais, réseaux mode doux...). Ils doivent permettre une utilisation simple et efficace des transports en commun.
 - **Faire de la gare de Cannes-Centre, en capacité d'accueillir la future gare TGV, le cœur du système** de transport collectif en articulation avec les grandes dessertes régionales et nationales.
- Comment ?**
- Améliorer l'offre Train Express Régional.
 - Développement des lignes urbaines fortes entre les grands pôles du bassin de vie (Grasse - Cannes - Sophia-Antipolis).
 - Une stratégie d'aménagement de voirie visant un déploiement de l'offre en transport collectif et une amélioration de la qualité de service (transport en commun en site propre, bus à haut niveau de service...).
 - Le développement de services de transports complémentaires à vocation touristique.

⇒ UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PUBLIC ET CONCERTÉ POUR Y PARVENIR

La nouvelle organisation du territoire nécessite la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement public et concerté.



DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'ANTICIPATION ET D'ADAPTATION AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS

L'engagement dans une sobriété et une efficacité énergétiques

- **Maîtriser l'énergie dans tous les domaines**
Engagement dans une politique de lutte contre le changement climatique, en visant une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.
- **Produire localement de l'énergie renouvelable** selon le potentiel de chaque territoire (solaire, thermique, bois-énergie, photovoltaïque, hydroélectricité...).

Une diminution des risques et des nuisances pour protéger les populations

- **Réduire l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels et technologiques**
- **Gérer les déchets localement** en disposant d'une filière complète depuis la collecte jusqu'au centre de stockage ultime.

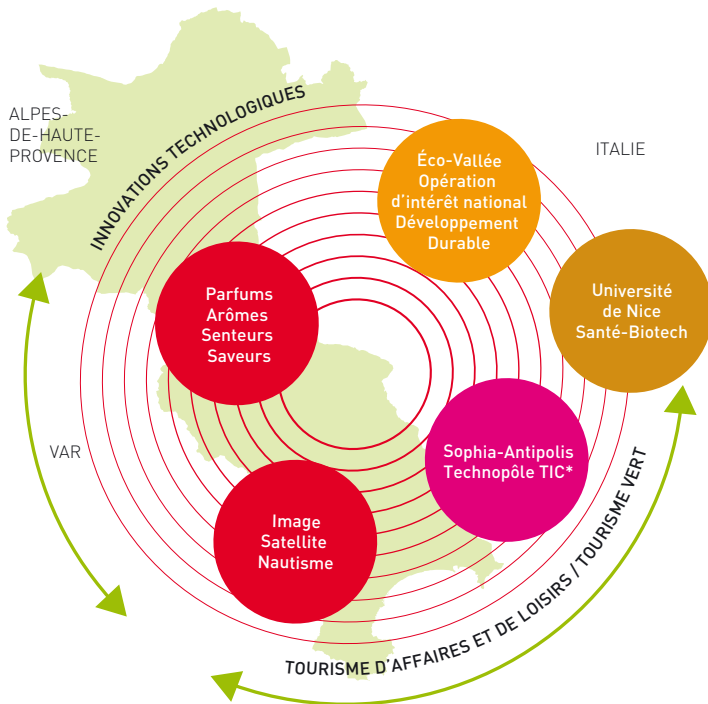


TISSER LES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET TERRITORIALES

- **Des logements plus adaptés** aux différents revenus des habitants.
 - **Une ville et un territoire accessibles à tous** au travers de solutions en termes d'habitat, de transports, d'activités, d'éducation...
 - **Solidarité active pour le développement du Haut-Pays,** pour améliorer la qualité de vie locale. Cela passe notamment par la création d'emplois en lien avec les spécificités du territoire et par un réseau équilibré des services à la population.
 - **Soutien aux initiatives et aux projets d'économie sociale et solidaire**
- Comment ?**
- Par la combinaison de ressources marchandes et non marchandes (subvention), monétaires et non monétaires (entraide et bénévolat).
 - Par sa capacité d'innovation dans des domaines où elle intervient déjà (environnement, service aux personnes...).
 - Dans des structures d'insertion économique et sociale pour des personnes en difficulté.



Carte 1
Des coopérations à l'échelle azurée autour
des principaux pôles de compétitivité du territoire



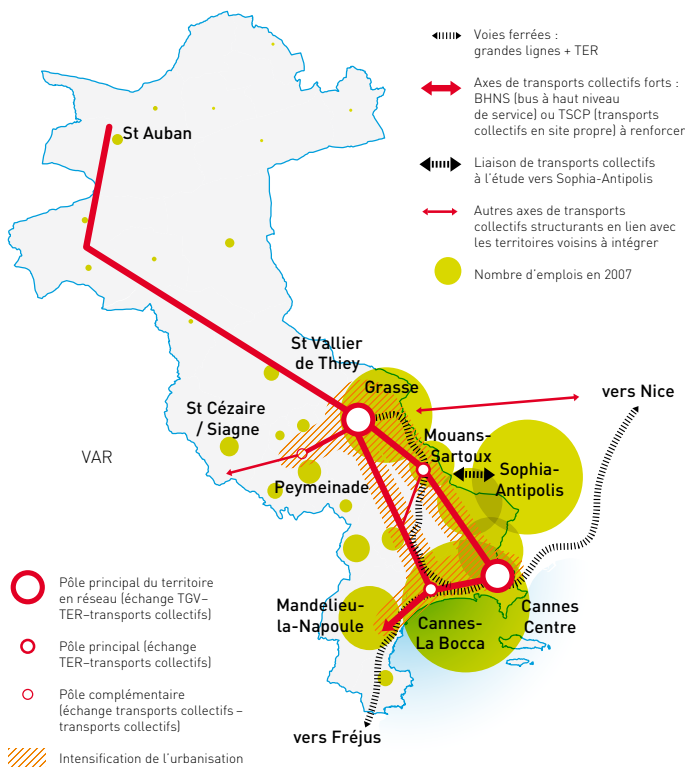
*TIC : Technologies de l'information et de la communication



Carte 2
Le patrimoine naturel et paysager révé

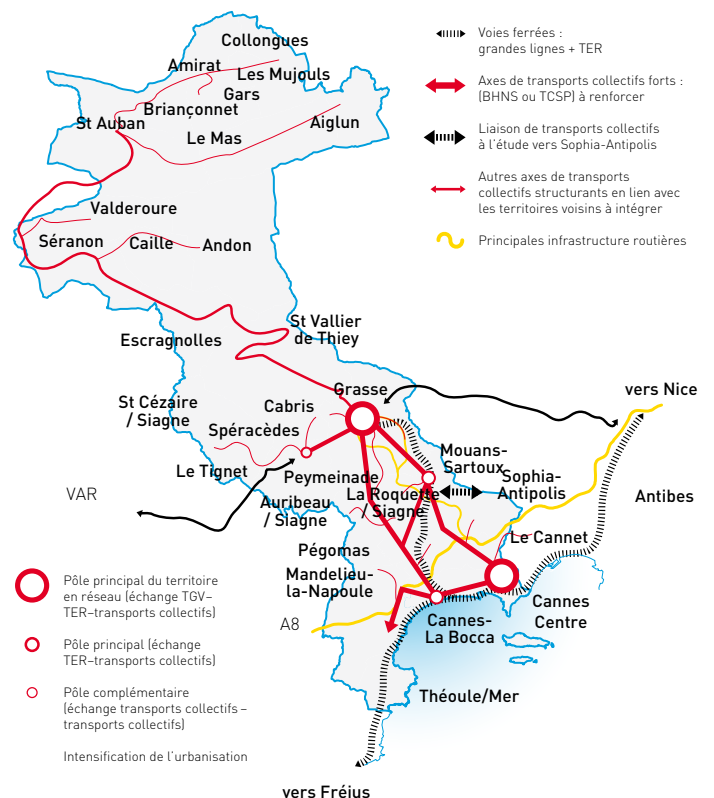


Carte 3
Intensification de l'urbanisation à proximité des pôles
d'emplois et des transports collectifs structurants



Carte 4
Principe d'organisation d'un système
de transports collectifs attractif

Source : INSEE — Omphale





OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les grandes phases d'élaboration du Scot

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

↓ Concertation publique **Automne 2010**

ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

↓ Concertation publique **Automne 2011**

ÉLABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

↓ Concertation publique

ARRÊT DU PROJET DE SCOT PAR LE SYNDICAT DU SCOT'OUEST

↓ Enquête publique

APPROBATION DU SCOT PAR LE SYNDICAT DU SCOT'OUEST

Contenu des principaux documents

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

Ils présentent les caractéristiques du territoire et ses enjeux en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, d'environnement...

Le PADD

C'est la pièce centrale du Scot. Il présente le projet politique pour le territoire. Il traduit une vision stratégique et prospective.

Le DOO

C'est un document réglementaire et prescriptif dont les orientations seront reprises par les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales de chaque commune.

